



Les Archives départementales du Gard

Collecter, classer, conserver, communiquer tels sont les missions des Archives départementales du Gard.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Consultation des documents

Consulter aux Archives départementales est une possibilité offerte à tous. La salle de lecture des Archives départementales du Gard est ouverte à tous. Vous pouvez également profiter de ses ressources en ligne : archives numérisées, répertoires des archives conservées.

Le site de consultation des instruments de recherche et documents numérisés est régulièrement enrichi. Il vous offre l'accès en ligne à une partie des inventaires conservés aux Archives départementales du Gard. Ils s'ajoutent à ceux dactylographiés ou imprimés consultables en salle de lecture. Cela vous permettra de préparer votre visite aux archives en relevant les informations et les cotes qui vous intéressent dans les inventaires : [toutes les ressources en ligne](#).

Avant toute recherche, nous vous invitons à prendre connaissance [des notices d'utilisation du moteur de recherche](#) ainsi que de [la visionneuse](#).

Accès direct aux documents numérisés les plus demandés

Histoires familiales et généalogie

- [Les registres paroissiaux et d'état civil](#)
- Les matricules militaires
 - [Accès nominatif](#)
 - [Accès à l'inventaire](#)
- [Les listes de recensement de population](#)

Histoires des territoires

- [Le cadastre](#)
 - [Le cadastre napoléonien](#)
 - [Le cadastre rénové](#)
- [Les hypothèques](#)
- [Les tables de l'enregistrement](#)
- [Les compoix et délibérations communales](#)

Valorisation des documents

Les Archives départementales présentent **jusqu'au 31 mai 2027**, une vaste **exposition intitulée "Le temps de la guerre. 1939-1945 dans le Gard"**. À travers objets, œuvres d'art, documents d'archives écrits, figurés, oraux ou encore animés, souvent inédits et rarement montrés au public, l'exposition invite à redécouvrir cette période à hauteur d'hommes et de femmes : résistants, victimes de la répression, soldats ou simples civils, pris dans la

tourmente du conflit, entre souffrance, espoir et engagement.

*Des conférences autour de l'exposition ! Ces rendez-vous réguliers, ouverts à toutes et tous, offrent une occasion privilégiée de prolonger la découverte de l'exposition et d'engager le dialogue autour d'une période qui continue de résonner aujourd'hui. **Programme complet à retrouver ici**.*

Les Archives départementales disposent de plusieurs expositions itinérantes, produites par les services du Département ou en partenariat avec d'autres institutions culturelles. Elles visent à mettre en lumière l'identité culturelle du territoire du Gard en multipliant les angles de vue sur l'histoire gardoise (archéologie, patrimoine, ethnologie, sociologie, histoire...).

La liste complète de ces expositions itinérantes ainsi que les modalités de réservation sont consultables directement sur [le site internet des Archives départementales du Gard](#).

Pour qui ?

- Tous les publics

Comment en bénéficier ?

Les archives départementales du Gard vous accueillent en salle de lecture :

- les lundis de 8h30 à 12h45,
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h00.

L'accès aux Archives départementales est **libre et gratuit**.

- **Inscriptions** : Pour consulter des documents en salle de lecture, il est nécessaire de s'inscrire sur place ou en ligne en remplissant le **formulaire d'inscription** et en prenant connaissance et acceptant **le règlement**.

Une pièce d'identité vous sera demandée lors de la première venue afin de vous remettre votre carte de lecteur. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

- **Pré réservations de documents** : Il est possible de pré réserver 4 documents (***au moins 2 jours ouvrés avant votre venue***), en envoyant un mail à [**archives@gard.fr**](mailto:archives@gard.fr) en précisant votre numéro de lecteur et les cotes des documents.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, afin d'enregistrer votre demande de pré-réservation, merci d'envoyer le **bulletin d'inscription** renseigné et de prendre connaissance du **règlement**. Une pièce d'identité vous sera demandée lors de votre première venue, afin de vous remettre votre carte de lecteur.

Un accusé de réception vous sera envoyé.

- **À l'attention des enseignants** : La mission du service éducatif consiste à mettre en contact les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées avec les documents originaux conservés. L'équipe du service éducatif se tient à votre disposition pour vos réservations et pour tout projet que vous souhaiteriez construire avec les Archives départementales du Gard.

À l'attention des enseignants

L'offre pédagogique est gratuite. Elle se décline en 3 axes :

Accueillir

Chaque enseignant peut construire en autonomie sa séance pédagogique à partir de documents d'archives et déployer cette séance aux Archives.

Sur réservation : salle de 35 places avec surveillance et mise à disposition de documents d'archives.

Proposer

Liste des ateliers :

- *À la découverte des Archives départementales*
- *Une brève histoire de l'écriture : du calame au clavier*
- *Les sceaux*
- *Les cahiers de doléances*
- *Le Gard dans la Première Guerre mondiale*
- *La Résistance durant la Seconde Guerre mondiale*
- *Valeurs, principes et symboles de la République*
- *Les blasons*
- *Gérer ses documents personnels*
- *Initiation à la généalogie*
- *L'école de la IIIe République*
- *Georges Bruguier, un Gardois engagé (1884-1962)*
- ...

Les mallettes pédagogiques :

- Les blasons
- Les sceaux
- La généalogie

Le service éducatif des Archives départementales propose des approches plurielles des documents (pratique et sensible, réfléchi et raisonné) de sorte à rendre l'élève actif dans son appréhension des ressources abordées.

L'offre proposée in situ et hors les murs

Construire ensemble

Marine Del Rio, professeure d'histoire-géographie Missionnée par la DAAC au service éducatif des Archives départementales du Gard, se tient à la disposition des enseignants pour construire et développer des projets sur mesure.

Premier contact : écrire un courriel à archives@gard.fr en précisant dans votre demande :

- Votre nom et prénom
- Votre numéro de téléphone
- La ville de l'établissement scolaire
- Le nom de l'établissement
- Le niveau de la classe
- Le nombre d'élèves
- 3 dates éventuelles
- L'atelier souhaité

À l'attention des services producteurs d'archives

Selon la réglementation en vigueur, aucune élimination de documents d'archives publiques ne peut être faite sans le visa du directeur des Archives départementales.

- Avant de procéder à la destruction matérielle des pièces, il faut donc établir un bordereau récapitulatif des pièces dont l'élimination est souhaitée : le bordereau d'élimination .
- Pour verser vos dossiers aux Archives départementales un document est indispensable : le bordereau de versement .



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76